AVIS D'ATTRIBUTION

- **Acheteur :**

Montélimar-Agglomération
Représentant : Représentant légal du pouvoir adjudicateur
Adresse :
1, Avenue Saint-Martin
Maison des Services Publics
26200 MONTELIMAR
Téléphone : 0475531074
Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr
Site internet : https://www.montelimar-agglo.fr/

- **Objet du contrat :**

Intitulé : Surveillance des bâtiments et maintenance des alarmes anti-intrusions dans les bâtiments intercommunaux et communaux
La communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération et la commune de Montélimar ont constitué un groupement de commandes pour répondre à leur besoin de surveillance des bâtiments.
Code CPV : 79714000-2 : Services de surveillance
Nature : Services
Type de contrat : Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).
Référence de la consultation : 2026S0011
Lieu d'exécution : Ville de Montélimar et Montélimar-agglomération
Code NUTS : FRK 23
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : OUI

- **Critères d'attribution :**

- **Résultat de la consultation :**

Nombre d'offres reçues : 1
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Contrat n°S260054 pour la communauté d'agglomération et M260042 pour la ville de Montélimar, notifié le 28 septembre 2026 à ALPA SAS 26 (26200 ANCONE) pour un montant de 800 000.00 € H.T.

Le marché est susceptible d'être sous-traité : OUI
Description de la part du contrat sous-traitée : La part sous traitée est inconnue

Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP1135
38022 GRENOBLE cedex
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :
Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R. 411-1 et R421-7 du Code de Justice Administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de Justice Administrative après la conclusion du contrat.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP1135
38022 GRENOBLE cedex
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

Autres informations :

Modalités de consultation des marchés :
Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies par une demande écrite et formulée auprès du service commande de l'acheteur dans les conditions fixées par les articles L3001-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHE :

Valeur totale finale du marché : le montant indiqué correspond au montant maximum H.T. sur la durée de l'accord-cadre soit quatre (4) ans.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commandes, conclus dans les limites globales suivantes :

- Minimum de 220 000.00 € H.T. pour Montélimar Agglomération
- Minimum de 280 000.00 € H.T. pour la ville de Montélimar

- Maximum de 400 000.00 € H.T. pour Montélimar Agglomération
- Maximum de 400 000.00 € H.T. pour la ville de Montélimar

Déclaration sans suite : non
Multi-attribution : non

Procédure d'urgence : non
Marché réservé : non
Mutualisation : groupement de commandes
Durée du contrat : 4 An(s) à compter de la notification du contrat

- **Date d'envoi du présent avis :** 30 septembre 2026

Le Représentant légal du pouvoir adjudicateur